

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210414-D\_14\_04\_21\_43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2021

Affichage : 16/04/2021

**Délibération n°14-04-2021-043**

*3.2 Aliénations*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 14 avril 2021*

Date de convocation	8 avril 2021
Date d'affichage	8 avril 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	45
Votants	51 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 14 avril à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), Mme Catherine CHANTEPIE (ayant reçu pouvoir de Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN), M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE (représentant M. Jean-Pierre CIRON), Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET (ayant reçu pouvoir de Mme Jeannine VENDÔME), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL.

**Etaient excusés :** M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), M. Jean-Pierre CIRON (représenté par Mme Dominique COMBE), Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE), Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME (ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET).

**Secrétaire de séance :** M. Raymond BELLENCONTRE

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RETRAIT  
DE LA DÉLIBÉRATION N°01-03-2021-008 DU 1<sup>ER</sup> MARS 2021  
RELATIVE À LA CESSION D'UN BÂTIMENT  
DANS LA ZONE DU GAILLON**

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°01-03-2017-008 du 1<sup>er</sup> mars 2021 relative à la cession d'un bâtiment industriel dans la zone du Gaillon à La Ferté-Bernard,  
Vu l'avis du Service des Domaines n°OSE2021-72132-22370 du 30 mars 2021,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que :

- l'identité de l'acheteur du T5 est modifiée car ce dernier a créé la SCI COSMIQUE, qui se portera officiellement acquéreur de la parcelle et du bâtiment,
- le bénéficiaire du droit de passage pour l'entretien du fossé en fonds de parcelle est modifié au profit de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

**PREND ACTE** que le Service des Domaines a émis un avis favorable sur le prix de cession étant précisé que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**DECIDE** de retirer la délibération n°01-03-2021-008 du 1<sup>er</sup> mars 2021.

**DECIDE** de procéder à la vente du bâtiment et du terrain attenant à la société SCI COSMIQUE dans la mesure où l'ensemble des opérations foncières préalables à la cession ont été validées.

**CEDE** au 1<sup>er</sup> juin 2021 à la société SCI COSMIQUE les parcelles AB 291p, AB 302p, AB 296p, AB 293p, AB 291p pour une contenance totale de 9 380 m<sup>2</sup> et pour un montant de 375 000 € HT, les frais de notaire étant en sus à la charge de l'acquéreur.

**PREND ACTE** que cette acquisition sera soumise au régime de la TVA dans la mesure où les deux parties y sont assujetties, la TVA étant réglée par l'acquéreur.

**CONSENT** un droit de passage permanent à la Communauté de communes de l'Huisne-Sarthoise pour l'accès et l'entretien du fossé en fond de parcelle.

**MANDATE** Maître ALIX-CHAPDELAINE pour établir l'acte notarié.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Le Président

Fait et délibéré en séance publique

Le 14 avril 2021

Pour extrait conforme

Le 15 avril 2021

M. Didier REVEAU